

Ecole Supérieure des Arts



de la Communauté française de Belgique

INFORMATIONS

2009 – 2010

INSAS

Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion
Rue Thérésienne, 8
1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 511 92 86
www.insas.be

Fax. + 32 2 511 02 79
info@insas.be

Sommaire

Introduction.....	3
Historique de l'école.....	4
Projet pédagogique de l'école.....	6
Les études :	
— Département audiovisuel :	
— 1 ^{er} cycle (Baccalauréat)	
— Réalisation Cinéma-Radio/Télévision.....	8
— Image.....	11
— Son.....	13
— Montage / Scripte.....	16
— 2 ^{ème} cycle (Mastère)	
— Cinéma	
— Spécialité : réalisation, production, scénario.....	19
— Spécialité : Image.....	21
— Spécialité : Montage.....	21
— Radio télévision-multimédia	
— Spécialité : réalisation, production, scénario.....	22
— Spécialité : Son.....	23
— Département Théâtre :	
— Théâtre : mise en scène et maîtrise de plateau.....	24
— Interprétation dramatique.....	27
— Interdépartement :	
—.. Mastère à finalité spécialisée en « Ecritures ».....	28
Inscription.....	29

Où rencontrer l'INSAS ?

L'INSAS participera au salon de la Bellone du 15 mars.

Si vous désirez assister à un cours du département théâtre, vous pouvez prendre contact avec Bernadette Blanchy au numéro de téléphone +32 2 230 45 79.

Il sera possible de voir le travail des étudiants du département théâtre dans le cadre du festival « Ecritures » qui se déroulera du 23 au 28 mars au TN, du travail de fin d'études de la classe d'interprétation dramatique du 9 au 20 mai au Varia, des travaux de fin d'études de mise en scène du 20 au 23 juin à l'INSAS. Les visions et écoutes des travaux de fin d'année du département audiovisuel se dérouleront en juin.

Consulter le site www.insas.be pour obtenir les dates exactes.

Introduction

Depuis 2001, l'enseignement supérieur artistique de la Communauté Française de Belgique s'est profondément transformé notamment par son intégration dans le système dit de « Bologne ». Le premier cycle des études est maintenant organisé en trois années (Baccalauréat/Licence) et le deuxième en une ou deux années (Mastère, Mastère à finalités).

Cette évolution a conduit l'école à repenser les cursus qu'elle organise. Ce travail de refonte pédagogique n'est, à ce jour, pas entièrement achevé. Les grilles des cours publiées dans cette brochure sont dès lors indicatives et susceptibles de modifications.

Nous avons ouvert en 2007-2008 de nouvelles orientations en Mastère Cinéma : « Image », « Son », « Montage » en 60 crédits. Le mastère en « Réalisation » est maintenant organisé en 120 crédits.

Nous ouvrirons dès 2009-10 un mastère à finalité spécialisée en écriture théâtrale, cinématographique et radiophonique en 60 crédits. (Les grilles de cours ne sont pas encore établies).

La rentrée 2009 verra aussi la création de la plateforme ART.es, regroupant l'INSAS, L'ENSAV La Cambre et le Conservatoire Royal de Bruxelles, les 3 écoles supérieures artistiques de la Communauté française à Bruxelles. La plateforme regroupe tous les domaines de l'enseignement supérieur artistique : musique, théâtre et arts du spectacle, arts plastiques, visuels et de l'espace, cinéma, radio, télévision – ainsi que la danse dont l'enseignement au niveau supérieur devrait être organisé prochainement.

Sous le nom d'ART.es, Grande école des arts à Bruxelles, les écoles associées veulent avant tout :

- mettre sur pied de nouveaux enseignements artistiques communs
- développer des synergies pédagogiques entre les différents domaines artistiques,
- organiser des activités artistiques et culturelles communes (concerts, projections, représentations et performances, expositions, publications et éditions en général)
- mutualiser l'aménagement de nouveaux espaces et l'acquisition de certains équipements techniques et technologiques,
- améliorer les services aux étudiants (service social, mobilité, jobs étudiants, etc.)

L'école a aussi, au cours de ces dernières années, développé des partenariats en Belgique avec d'autres écoles artistiques (Sint-Lukas, RITS...) et des opérateurs culturels (Le Théâtre National, le théâtre Varia, le Musée du cinéma...) ainsi que des échanges internationaux (INIS du Québec, IRIS du Burkina Faso, Beijing Film Academy, SZFE de Budapest, La Manufacture de Lausanne...) et des collaborations pédagogiques (ESAVM de Marrakech, l'ISAMM de Tunis, l'IRIS de Ouagadougou, organisation de formations courtes en république démocratique du Congo...).

Ces divers partenariats permettent à nos étudiants et à l'école de s'ouvrir à d'autres cultures, à d'autres pratiques, à de nouvelles expériences qui enrichissent la formation organisée au sein de l'école.

Ce travail sur nous même, la direction et le Conseil de gestion pédagogique de l'école s'y sont attelés depuis plusieurs années. L'objectif est de préserver l'identité de l'école, sa spécificité, sa réputation tout en restant ouverts à la critique, et à l'écoute des pratiques émergentes.

Travail difficile...et passionnant.

Laurent Gross,
directeur

Historique de l'école

En 1959, un groupe de jeunes animés par Raymond Ravar, analysait "Hiroshima, mon amour" d'Alain Resnais, et engageait une réflexion sur les pratiques du cinéma et du théâtre à l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.). De fil en aiguille naquit le désir de créer une école des arts du spectacle.

Trois ans plus tard, très exactement en avril 1962, l'Insas était porté sur les fonts baptismaux avec l'idée non seulement qu'il fallait former des professionnels à tous les métiers, mais aussi que l'apprentissage des disciplines du spectacle reposait sur le principe de la complémentarité : un enseignement de la mise en scène ne peut se concevoir sans l'existence parallèle d'une formation d'acteurs; un enseignement du montage et du son s'applique nécessairement à un projet global de réalisation.

D'emblée, Raymond Ravar, avec André Delvaux, Jean-Claude Batz, Paul Anrieu, Jean Brismée, Paul Roland et bien d'autres encore s'attachèrent, pour chaque discipline, à rechercher les maîtres de haut niveau à l'étranger. Des professionnels aussi prestigieux que Pierre Aymé Touchard pour le théâtre, Ghislain Cloquet pour l'image, Antoine Bonfanti pour le son et Suzanne Baron pour le montage vinrent renforcer l'équipe pédagogique naissante de l'école. Ainsi, l'école entendit, dès son origine, élaborer son projet pédagogique en le nourrissant des meilleures traditions étrangères.

Dès lors, cette approche originale des arts du spectacle et de son enseignement créa, en Belgique, des pistes de recherches et de pratiques entièrement nouvelles. Il fallait, en effet de l'audace pour affirmer, par exemple, dans le domaine théâtral, la nécessité de former des metteurs en scène, des artisans de théâtre, des techniciens de plateau.

En révisant l'histoire, on peut, aujourd'hui, affirmer que cette entreprise fut couronnée de succès. L'école était aussi parvenue à briser les carcans entre la culture générale et la formation instrumentale, entre la théorie et la pratique, entre les créateurs et les techniciens.

Il est fondamental de réaffirmer aujourd'hui les principes qui ont présidé à la création de l'école : nous avons pour vocation de délivrer un enseignement professionnel de haut niveau, de former des artistes et artisans du cinéma, de la télévision et du théâtre, mais aussi, d'aiguiser l'esprit d'humanisme et de tolérance parmi nos étudiants. Dans l'univers audiovisuel contemporain se

côtoient le meilleur et le pire. Former des jeunes professionnels capables de pratiquer leur métier avec l'intelligence d'un regard critique nous semble plus que jamais un défi essentiel que l'école prétend relever.

De même, son esprit d'ouverture sur le monde, le sens du travail d'équipe, le goût de l'exploration de modes d'expressions nouveaux, la pratique sans exclusive des différents genres des arts du spectacle sont autant de valeurs inculquées par les "anciens" dont l'école se sent pleinement le dépositaire.

L'Insas est une petite école au regard de nombreuses autres écoles de cinéma et de théâtre. Le nombre d'étudiants est compris entre 10 et 15 par classe. De cette manière, l'enseignement dispensé permet un rapport direct, souvent individuel, entre le professeur et l'étudiant.

Les professeurs viennent du monde professionnel du cinéma, de la télévision et du théâtre - de la Belgique autant que de l'étranger. Ils sont en prise directe avec un monde en pleine mutation et assurent une formation qui tienne compte de ces changements.

Les étudiants entrent en première année après une sélection rigoureuse sur la base d'épreuves où sont conviés tous les candidats, soit environ 600 chaque année. L'Insas est sans doute d'ailleurs la seule école au monde qui, en regard d'un tel nombre de demandes, n'opère pas une sélection sur dossier, mais convoque l'ensemble des candidats à participer à une série d'épreuves.

L'ouverture internationale de l'école est notoire. On ne compte pas moins d'une vingtaine de nationalités parmi les étudiants. Incontestablement, ce brassage de cultures et de sensibilités donne naissance à un vivier d'où sont issus des personnalités aussi diverses que Jaco Van Dormael, Michel Khleifi, Chantal Akerman, Bruno Nuytten, Jean-Jacques Andrien, Isabelle Pousseur, Martine Wijckaert, Philippe Sireuil, Michel Dezoteux, Philippe Geluck, Charles Berling, Christian Hecq, Benoît Mariage...

Projet pédagogique

L'INSAS appartient au réseau de l'enseignement supérieur artistique de la communauté française de Belgique. À ce titre, elle défend les valeurs de tolérance, de laïcité et d'ouverture de l'enseignement public.

Au cours de ses plus de quarante années d'existence, elle s'est forgée une réputation dans les domaines de l'audiovisuel et du théâtre tant en Belgique qu'à l'étranger, au prix d'une perpétuelle remise en question de son enseignement. Elle veille à accueillir des étudiants venant de partout et de tous les milieux, s'ouvrant ainsi sur la diversité des cultures et des expériences humaines. Cette ouverture est le gage pour ses étudiants d'une confrontation aux réalités multiples du monde dans lequel ils devront œuvrer. Dans l'univers des arts du spectacle contemporains se côtoient le meilleur et le pire. Former de jeunes professionnels capables de pratiquer leur métier avec l'intelligence d'un regard critique nous semble plus que jamais un défi essentiel que l'école prétend relever.

L'INSAS regroupe dans le domaine des arts du spectacle, les options suivantes : Réalisation (cinéma et radio/télévision), Image, Son, Montage / Scripte, Interprétation Dramatique et Théâtre (mise en scène et métiers du théâtre) La pédagogie mise en œuvre privilégie, dans une approche commune du travail artistique, l'apprentissage de la pratique instrumentale et de la réflexion au sein d'équipes. Cette dernière se situe dans un ensemble où les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable.

La pédagogie doit inviter les étudiants à penser le monde et la société sans préjugé afin de rendre compte de la réalité telle qu'ils l'appréhendent, en fondant leurs démarches sur la connaissance des apports des démarches artistiques tant passées que contemporaines. L'apprentissage des techniques instrumentales mises en œuvre dans leurs disciplines respectives, tant pour les options à contenu plus technique que pour celles à contenu plus réflexif, est indissociable de la pratique de l'analyse d'œuvres.

L'apprentissage passe par une mise en perspective critique systématique des contenus et des pratiques. Il vise à développer la singularité des démarches et à assurer une autonomie de pensée et d'action aux étudiants quelle que soit la place qu'ils occuperont dans le champ de la création. Il s'attache à transmettre et à articuler les connaissances théoriques, techniques et pratiques au sein d'exercices associant les diverses disciplines enseignées, dans le respect de la spécificité de chacune d'entre elles. Ces exercices encadrés se rapprochent peu à peu de l'exercice autonome de la

responsabilité artistique.

L'école privilégie l'apprentissage des processus plutôt que de s'attacher seulement aux résultats produits.

L'enseignement est dispensé par des professionnels actifs dans les domaines de la création qu'ils ont en charge de transmettre, afin d'assurer une perpétuelle mise à jour des connaissances techniques et de la réflexion critique sur les évolutions techniques et conceptuelles.

Cet engagement professionnel des enseignants favorise les passerelles entre l'école et les métiers auxquels se destinent ses étudiants.

La diversité de ceux qui la compose est le reflet des courants qui agitent la création contemporaine, de leurs engagements et préserve d'une pensée unique, permettant ainsi aux étudiants de trouver leur voie au sein d'un ensemble. L'école conçoit cette diversité comme une richesse : elle oblige les étudiants à un exercice salutaire de réflexion et de choix, les préparant aux difficultés inhérentes aux métiers auxquels ils se destinent, tant au plan social qu'artistique.

Elle est également attentive à l'évolution des techniques, veillant à éviter les dérives que ces dernières peuvent entraîner dans les contenus produits. Elle subordonne l'enseignement des pratiques instrumentales au développement des capacités de création, de réflexion, d'analyse, de regard et d'écoute.

La structure de l'enseignement se subdivise au sein de l'audiovisuel en quatre options : réalisation (cinéma, radio-télévision), image, son, montage/scripte et, au sein de l'enseignement du théâtre, en deux options : interprétation dramatique, théâtre (mise en scène et métiers du théâtre).

Ces options sont amenées dès le départ à travailler tantôt en commun tantôt sur des questions spécifiques au parcours choisi. Les aspects des techniques du plateau (lumière, scénographie, son,...) et de l'administration du projet culturel sont plus spécifiquement pris en compte dans l'option théâtre, l'école ne bénéficiant pas de sections spécifiquement consacrées à ces questions.

Les cursus débouchent sur des œuvres personnelles dont la réalisation associe majoritairement les étudiants des diverses filières, tant dans le domaine de l'audiovisuel que dans celui du théâtre. Leurs modalités tendent, à l'échelle de l'école, à se rapprocher au plus près des œuvres produites dans les domaines relevant des finalités des sections : films, radios, spectacles, écritures...

Ces travaux pratiques individuels, base de l'évaluation d'un cursus, sont complétés par un travail théorique personnel présenté sous une forme écrite où peut s'exercer la maîtrise de la réflexion théorique de l'étudiant.

Les études

A) Département audiovisuel

1^{er} cycle (Baccalauréat)

1) Réalisation Cinéma-Radio/Télévision

A l'INSAS, l'option Réalisation Cinéma Radio/Télévision (RC-R/TV) délivre un enseignement théorique et pratique basés sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire.

Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde.

Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.

L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiants des différentes options audiovisuelles.

Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre média, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.

Nous devons préparer l'étudiant réalisateur à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.

Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés.

L'axe réalisation forme les étudiants aux différents métiers liés à cette orientation (mise en scène, production, assistanat de réalisation, régie et scénarisation). Nourri par un enseignement théorique distribué au sein de l'option, il trouve des applications concrètes dans les pratiques tournées à l'école.

La réussite du baccalauréat RC-R/TV donne automatiquement accès au master Cinéma (C) ou Radio Télévision Multimédia (RTM).

Grille des cours¹

Enseignement supérieur artistique de type long						
ANNÉE D'ÉTUDES	1ere BA		2ème BA		3ème BA	
	Heures	Crédits	Heures	Crédits	Heures	Crédits
1. Cours généraux						
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle						
- <i>Optique</i>	30	2				
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>						
- <i>Psychologie générale</i>					30	2
- <i>Philosophie</i>					30	
Histoire des arts				2		
- <i>Cinéma</i>			30			
						2
Total 1	30	2	30	2	60	4
2. Cours artistiques						
Prise de vues et traitement de l'image						
- <i>Prise de vues</i>	78	4			45	3
- <i>Photographie</i>	60	4				
Prise de son et traitement du son						
- <i>Prise de son</i>	42	3	75	3	30	2
- <i>Mixage synchrone</i>	7	2	20	2	15	1
Montage et pratique scripte						
- <i>Montage image</i>	78	4	18	1		4
- <i>Montage son</i>	30	2				
<i>Musique</i>						
- <i>Appliquées</i>	30	2				
Réalisation et production du cinéma						
- <i>Ecriture</i>					120	5
- <i>Réalisation</i>	106	8	30	3	75	11
- <i>Production</i>						3
- <i>Régie</i>			15	1		
- <i>Assistanat</i>			60	2	30	3
- <i>Scénographies, décors et costumes</i>					30	2
- <i>Montage</i>			150	6	120	
Réalisation et production de la radio-télévision-multimédia						
- <i>Réalisation</i>	12	4	135	13	80	4
- <i>Son</i>			30	2	15	1
- <i>Ecriture</i>	30	2				
- <i>Image</i>			30	2		
Interprétation et mise en scène						
- <i>Interprétation et mise en scène</i>			30	2		
Total 2	473	35	593	37	560	39
3. Cours techniques						
Ecriture						
- <i>Scénarios</i>	30	2	45	2	40	3

¹ Ces grilles sont indicatives et susceptibles d'être modifiées

Evolution des formes artistiques						
- Spectacle			30			
- Cinéma	30	2			30	2
- Iconographie du réel			30	2		
- Télévision	30	2				
Etudes des techniques audiovisuelles	45	3				
Analyse appliquée aux arts du spectacle						
- Œuvres cinématographiques	45	3	60	4	30	2
- Œuvres documentaires	60	2	30	2	60	3
- Œuvres dramatiques					40	3
- Œuvres radiophoniques					30	2
- Son						
Principes et applications du langage audiovisuel	15	1				
Projection cinématographique			30	2		
Production appliquée aux arts du spectacle						
Esthétique						
- Image	30	1	45	2		
Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle						
- Electronique vidéo	15	1				
- Informatique Générale			30	2		
Application de la gestion de la production en arts du spectacle	30	1	120	5	15	2
Théorie et pratique de l'image						
- Techniques de laboratoire			30			
- Techniques de la prise de vues	6	1				
Théorie et pratique du montage scripte						
- Technologie du montage	6	1				
- Technologie du scripte	5	1				
Théorie et pratique du son						
- Technologie de la prise de son	21	2				
Mémoire						
Stage						
Total 3	368	23	450	21	245	17
Total 1 + Total 2 + Total 3	871	60	1073	60	865	60

2) Image

On peut reprendre la définition des objectifs de l'enseignement de l'image à l'INSAS qu'en donnait Ghislain Cloquet en 1981 : *"former des praticiens de l'image à tous les niveaux, pour le cinéma, la télévision, l'audiovisuel en général"*.

Cette finalité requiert, d'une part, une formation théorique et artistique solide dépassant le cadre des nécessités professionnelles immédiates, destinée à servir l'étudiant aussi loin que sa carrière puisse le mener et, d'autre part, une formation instrumentale et expérimentale au plus grand nombre de techniques possibles, dans le cadre de l'institut ou à l'occasion de stages ou de visites en dehors de celui-ci.

Dans cette optique, le programme des études veille à respecter l'équilibre entre théorie et pratique, travail collectif et individuel, en prévoyant des périodes de préparation, d'exécution, de finition et d'analyse. Il comprend des cours scientifiques, techniques et artistiques appliqués à la prise de vues, des exercices autonomes investiguant les domaines spécifiques à la création des images, et des travaux pratiques organisés en commun avec d'autres options, donnant lieu au travail interdisciplinaire inhérent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.

L'étudiant doit en tout état de cause être apte à assumer à l'issue de son cursus les obligations professionnelles des emplois de début de carrière au sein des équipes de prise de vues de films, vidéogrammes ou autres productions audiovisuelles.

Grille des cours²

Enseignement supérieur artistique de type court						
ANNÉE D'ÉTUDES	1ère BA		2ème BA		3ème BA	
	Heures	Crédits	Heures	Crédits	Heures	Crédits
1. Cours généraux						
Histoire des arts						
- <i>Cinéma</i>	30	1	30	2		
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle						
- <i>Mathématiques appliquées aux arts du spectacle</i>	25	1				
- <i>Physique appliquée aux arts du spectacle</i>	80	3				
- <i>Optique</i>	30	2	60	2		
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>						
Total 1	165	7	90	4	0	0

2. Cours artistiques

Montage et pratique scripte						
- <i>Montage image</i>	60	4	15	1		
- <i>Montage son</i>	30	1				
Musique						
- <i>Appliquée</i>	30	1				
Prise de vues et traitement de l'image						
- <i>Prise de vues</i>	102	10	315	20	435	33
- <i>Photographie</i>	60	4	60	5		

² Ces grilles sont indicatives et susceptibles d'être modifiées

- <i>Traitement de l'image</i>					30	3
Prise et traitement du son						
- <i>Prise de son</i>	42	2				
- <i>Mixage synchrone</i>	1	1				
Réalisation et production du cinéma						
- <i>Réalisation</i>	60	4				
- <i>Image</i>						
Réalisation et production de la radio-télévision-multimédia						
- <i>Réalisation</i>	12	2			30	2
- <i>Ecriture</i>	30	2				
Total 2	427	31	390	26	495	38

3. Cours techniques

Analyse appliquée aux arts du spectacle						
- <i>Œuvres cinématographiques</i>	15	1				
- <i>Œuvres documentaires</i>	60	3				
Esthétique						
- <i>Cinéma</i>	30	2	45	2		
Etudes des techniques audiovisuelles	45	2				
Evolution des formes artistiques						
- <i>Télévision</i>	30	1				
Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle						
- <i>Informatique appliquée à l'audiovisuel</i>	30	2	60	4	30	2
- <i>Electricité</i>			15	1		
- <i>Electronique vidéo</i>	15	2	45	4		
- <i>Images électronique appliquées</i>					30	2
Principes et applications du langage AV	15	1				
Projection cinématographique	30	1	60	4	30	1
Production appliquée aux arts du spectacle						
Théorie et pratique de l'image						
- <i>Techniques de la prise de vues</i>	36	3	67	5	60	6
- <i>Sensitométrie</i>			30	2		
- <i>Techniques de laboratoire</i>			30	2	30	2
- <i>Techniques numériques</i>			30	2		
Théorie et pratique du son						
- <i>Technologie de la prise de son</i>	21	2				
Théorie et pratique du montage et du scripte						
- <i>Technologie du montage</i>	6	1				
- <i>Technologie du scripte</i>	5	1				
Suivi des stages/Stage					75	3
Suivi du travail de fin d'année/Travail de fin d'année				4	120	6
Total 3	338	22	382	30	375	22
Total 1 + Total 2 + Total 3 =	930	60	862	60	870	60

3) Son

Construire une carrière sur une vibration de l'air représente bien le paradoxe permanent de l'enseignement du son. Impalpable mais porteur de sens, le son est un art du temps et, de ce fait, est toujours victime de son incapacité à se figer. Le son ne peut s'apprendre que par la relation avec son origine et par l'outil qui le transmet. Il ne prend de valeur que par la connaissance de son objet et par les modifications qu'il subit pour atteindre l'auditeur.

L'enseignement du son à l'INSAS se caractérise d'abord par une approche polyvalente des différents domaines, réunissant tant le son lié à l'image (cinéma et télévision) que le son autonome (musique et radio). Dans chacun de ces domaines, l'approche se veut culturelle, c'est-à-dire qu'elle se distingue clairement de l'approche instrumentale en favorisant le contenu et non une simple dextérité. Elle nécessite l'acquisition de nombreuses connaissances des domaines artistiques et scientifiques, ramenant sur le même plan la physique et la musique, l'acoustique et l'histoire du cinéma.

L'objectif n'est pas de former des techniciens immédiatement efficaces ou performants, mais bien des opérateurs pensants, capables, à terme, d'assumer le rôle d'interprète entre un créateur et son public, capables de maîtriser non des machines mais bien un processus de transmission du discours.

La méthode repose sur les principes généraux de l'école : répartition équilibrée des cours théoriques et travaux pratiques, du travail en équipe et de la recherche en solitaire. Une part importante est réservée à l'expérimentation, tandis que la compréhension des critères professionnels s'effectue au travers de stages.

L'option Son se différencie des enseignements spécialisés par une approche plus interdisciplinaire, ne privilégiant aucun axe, permettant ainsi aux aspects spécifiques d'enrichir la perception générale.

Grille des cours³

Enseignement supérieur artistique de type court						
ANNÉE D'ÉTUDES	1ère BA		2ème BA		3ème BA	
	Heures	Crédits	Heures	Crédits	Heures	Crédits
1. Cours généraux						
Histoire des arts						
- <i>Cinéma</i>	30	1	30	2		
- <i>Musique</i>			30	1		
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle						
- <i>Mathématiques appliquées aux arts du spectacle</i>	25	1	15	1		
- <i>Physique appliquée aux arts du spectacle</i>	20	2				
- <i>Optique</i>	30	2				
- <i>Electroacoustique</i>			45	3	45	3
Total 1	105	6	120	7	45	3
2. Cours artistiques						

³ Ces grilles sont indicatives et susceptibles d'être modifiées

Montage et pratique scripte						
- Montage image	60	4				
- Montage son	30	2			60	4
Musique						
- Appliquée	30	2				
Prise de vues et traitement de l'image						
- Prise de vues	42	3				
- Photographie	60	2				
Prise et traitement du son						
- Prise de son	102	7	300	21	180	12
- Mixage synchrone	19	2	35	5	25	2
- Mixage autonome			30	2	180	8
Réalisation et production du cinéma						
- Réalisation	60	4				
Réalisation et production de la radio-télévision-multimédia						
- Réalisation	12	1				
- Ecriture	30	2				
Total 2	445	29	365	28	445	26
3. Cours techniques						
Analyse appliquée aux arts du spectacle						
- Œuvres cinématographiques	15	2				
- Œuvres documentaires	60	3				
Esthétique						
- Cinéma	30	2	45	2		
- Son						
Etudes des techniques audiovisuelles	45	2				
Evolution des formes artistiques						
- Télévision	30	2				
Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle						
- Informatique appliquée à l'audiovisuel			30	2		
- Informatique générale	30	1				
- Electricité	60	3	15	1		
- Electronique vidéo	15			1		
- Electronique audio			30	4	45	3
- Maintenance des équipements			60	2		
Principes et applications du langage AV	15	1				
Projection cinématographique			30	1		
Théorie et pratique de l'image						
- Techniques de la prise de vues	6	1				
Théorie et pratique du son						
- Technologie de la prise de son	17	3	15	1	15	1
- Techniques du traitement du son			103	9	135	9
- Electroacoustique	60	3				
- Acoustique architecturale					30	2
- Techniques de mesures électroacoustiques					45	3
- Techniques numériques			30	2		
- Esthétique du son					30	2
Théorie et pratique du montage et du scripte						
- Technologie du montage	6	1				
- Technologie du scripte	5	1				
Suivi des stages/Stage					60	5
Suivi du travail de fin d'année/Travail de fin d'année					60	6
Total 3	394	25	358	25	420	31
Total 1 + Total 2 + Total 3 =	944	60	843	60	910	60

4) Montage /script

Le cursus de Bachelier en « Montage » et « Scripte » se développe sur 3 années d'études et se clôt par un diplôme professionnalisant. La finalité de l'option commune montage et scripte est de multiplier les expériences créatives et les situations permettant d'affiner le regard et la réflexion, la sensibilité et le sens critique au travers de pratiques polyvalentes abordant autant le documentaire que la fiction, travaillant les rapports image et son jusque dans leurs aspects plus expérimentaux. Analyse de films, histoire(s) du cinéma, stages de montage et stages de scripte, initiations théoriques et pratiques vivantes et diverses concourent à cet objectif.

> **La première année** au sein de l'option propose à l'étudiant M&Sc. une approche commune des principes et techniques des différentes disciplines organisées autour de l'axe audiovisuel (initiation à l'image, au son, au montage et au scripte – dont deux exercices en pellicule 16mm – analyse, observation, écriture, introduction à la technique du plateau). L'étudiant pourra ainsi appréhender de manière globale les outils et la chaîne de production dans le cadre d'une approche fictionnelle et documentaire. Pour chacune de ces approches, il en percevra le langage et les codes, les modes de pensée et comportementaux, la discipline, le rôle des différents intervenants, ainsi que les spécificités et qualités requises du travail en équipe. Une série de pratiques de montage et de scripte complètent et renforcent ce cursus. Un stage « scripte » est conseillé en fin d'année, pendant les vacances scolaires.

> **La seconde année** amène l'étudiant MSc. à percevoir de manière plus consistante l'ensemble des possibilités, paramètres, règles et contraintes de sa future profession à partir des outils mis à sa disposition. Les lignes fictionnelles et documentaires sont poursuivies et enrichies.

L'aspect technique : par une série de cours techniques et d'informatique appliqués à l'audiovisuel, l'étudiant sera amené à mieux comprendre et à mieux maîtriser la chaîne informatique de montage image et son ainsi que les notions d'axes (spatialisation), de focales et de continuité.

L'aspect méthodologique : la poursuite de la formation théorique conduira à une approche beaucoup plus méthodologique du montage et de la pratique scripte. Des cours d'histoire du montage (des origines aux expérimentations contemporaines), d'analyse de la structure narrative (jusque dans ses aspects les plus concrets), de la structure sonore et musicale, l'aideront à mieux discerner les contenus et à en énoncer l'interprétation.

L'aspect créatif : plusieurs exercices et pratiques permettront d'envisager l'ensemble des paramètres créatifs et plastiques qui sont à la disposition du futur monteur : du découpage à la composition interactive des éléments image et son, de l'agencement des sons seuls complémentaires au rôle de la musique et du bruitage ainsi qu'à l'apport spécifique du mixage.

L'aspect créatif et synthétique : la formation scripte de l'option commune implique la collaboration avec les réalisateurs (du découpage au tournage) et les camera(wo)men (focales, cadre, mise en place technique), développe les notions d'échange, d'écoute et d'identification des responsabilités. Au final, il s'agit d'opérer une synthèse entre les fonctions des différents intervenants, et ce, du découpage au tournage. Un stage « scripte » est conseillé en fin d'année, pendant les vacances scolaires.

Au travers de ces différentes approches (techniques, méthodologiques, analytiques), cette seconde année vise à dégager progressivement l'étudiant des contraintes techniques pour lui permettre un travail et un engagement véritablement créatif au sein de chacun des projets auxquels il sera amené à collaborer.

> **La troisième année** du cursus de bachelier parachève l'initiation à un ensemble de paramètres techniques, narratifs et esthétiques liés au montage fictionnel et documentaire ainsi que l'approfondissement de la pratique scripte via les films de fin d'études (FFE) et les stages de fin d'année.

Une pratique du montage sur des matières choisies doit permettre à l'étudiant monteur de comprendre et de structurer une matière « professionnelle », mais aussi et surtout lui permettre d'aller au-delà de la simple mise en forme de plans et d'une histoire en l'amenant à une stratification de plus en plus fine du récit, de la composition, et à une perception plus aiguë du rythme et du temps cinématographique. Des cours d'analyse aux approches diversifiées et ouvertes l'encourageant dans ce sens (auteurs, écoles, courants, formes, figures). Cette troisième année veut donc permettre à l'étudiant monteur – grâce à la maîtrise de son outil – de proposer un travail où la maîtrise technique, narrative et artistique est la plus aboutie ou la plus cohérente possible. La pratique scripte de l'option MSc, sur différents tournages d'étudiants réalisateurs doit permettre à l'étudiant(e) de parfaire sa connaissance et de maîtriser l'ensemble des paramètres, des comportements et des usages liés à cette fonction essentielle et créative sur la durée d'un film.

En troisième année, des stages de montage, de post-production ou de scripte sur des films de long-métrage permettront d'être confrontés avec la réalité professionnelle. Des cours techniques et des visites de studios ou de laboratoires permettront également à l'étudiant M&Sc de mieux comprendre la chaîne de post-production interne (lié au matériel de l'école), mais également de mieux maîtriser les étapes successives d'une post-production professionnelle.

Une Fiche technique ou analytique clôt le cursus de Bachelier en Montage & Scripte.

Grille des cours⁴

Enseignement supérieur artistique de type court						
ANNÉE D'ÉTUDES	1ère BA		2ème BA		3ème BA	
	heures	crédits	heures	crédits	heures	crédits
1. Cours généraux						
Histoire des arts						
- <i>Cinéma</i>	30	1	30	2	30	3
- <i>Musique</i>				1	15	
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle						
- <i>Physique appliquée aux arts du spectacle</i>	60	2				
- <i>Optique</i>	30	2				
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>						
Total 1	120	5	30	3	45	3
2. Cours artistiques						
Montage et pratique scripte						
- <i>Montage image</i>	150	8	160	15	320	20
- <i>Montage son</i>	30	2	70	8	120	6
- <i>Scripte</i>	60	4	50	5	70	4
Musique						
- <i>Appliquée</i>	30	2				
Prise de vues et traitement de l'image						
- <i>Prise de vues</i>	42	4				
- <i>Photographie</i>	60	4				

⁴ Ces grilles sont indicatives et susceptibles d'être modifiées

Prise et traitement du son						
- <i>Prise de son</i>	60	2	15	1		
- <i>Mixage synchrone</i>	7	2	60	4	38	3
Réalisation et production du cinéma						
- <i>Réalisation</i>	60	2				
- <i>Montage</i>						
- <i>Son</i>						
Réalisation et production de la radio-télévision-multimédia						
- <i>Réalisation</i>	12	2				
- <i>Ecriture</i>	30	2				
Total 2	541	34	355	33	548	33
3. Cours techniques						
Analyse appliquée aux arts du spectacle						
- <i>Œuvres cinématographiques</i>	30	2	60	4	60	5
- <i>Œuvres documentaires</i>	60	3				
Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle						
- <i>Informatique appliquée à l'audiovisuel</i>	15	1	45	3	45	3
- <i>Electronique vidéo</i>	15	1	75	5		
Esthétique						
- <i>Cinéma</i>	30	2	45	2		
Evolution des formes artistiques						
- <i>Télévision</i>	30	1				
- <i>Cinéma</i>			30	2		
Etudes des techniques audiovisuelles	45	2				
Principes et applications du langage AV	15	2				
Production appliquée aux arts du spectacle						
Théorie et pratique de l'image						
- <i>Techniques de la prise de vues</i>	6	1				
- <i>Techniques de laboratoire</i>			30	1		
Théorie et pratique du son						
- <i>Technologie de la prise de son</i>	21	2				
- <i>Techniques du traitement du son</i>			36	2		
Théorie et pratique du montage et du scripte						
- <i>Technologie du montage</i>	6	1	90	3		
- <i>Technologie du scripte</i>	35	3	45	2	15	11
Suivi des stages/Stage					45	2
Suivi du travail de fin d'année/Travail de fin d'année					95	3
Total 3	308	21	456	24	260	24
Total 1 + Total 2 + Total 3	969	60	841	60	853	60

2ème cycle (Mastère)

1) Cinéma

Cette option offre au futur cinéaste un approfondissement des concepts et de pratiques développés au 1^{er} cycle. Elle s'articule autour de 3 axes :

- un travail de fin d'études dans une des cinq spécialités suivantes ; réalisation, production, scénario, image, montage
- un mémoire de fin d'études
- des stages en milieu professionnel

Grille des cours⁵

Orientation réalisation, production, scénario

Enseignement supérieur artistique de type long				
ANNÉE D'ÉTUDES	Mastère 1		Mastère 2	
	heures	crédits	heures	crédits
1. Cours généraux				
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle				
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>	45	3		
Total 1	45	3	0	0
2. Cours artistiques				
Réalisation et production du cinéma	480 min	33	390 min	30
- <i>Ecriture</i>				
- <i>Réalisation</i>				
- <i>Production</i>				
- <i>Montage</i>				
- <i>Image</i>				
- <i>Son</i>				
Total 2	480 min	33	390	30
3. Cours techniques				
Ecriture				
- <i>Scénarios</i>	120	6		
Evolution des formes artistiques				
- <i>Spectacle</i>				
- <i>Cinéma</i>	30	2		
- <i>Iconographie du réel</i>				
- <i>Télévision</i>				
Analyse appliquée aux arts du spectacle				
- <i>Œuvres cinématographiques</i>	60	4		
- <i>Image</i>				
- <i>Œuvres dramatiques</i>				

⁵ Ces grilles sont indicatives et susceptibles d'être modifiées

-Œuvres radiophoniques				
- Son				
Application de la gestion de la production en arts du spectacle	60	5		
Suivi de mémoire/Stage	150	7	160	22
Total 3	420	60	160	22
Total 1 + Total 2 + Total 3	Minimum 945	60	Minimum 550	52

Pour le master 2 Spécialisé, cours à option à choisir pour un minimum de 160h et un minimum de **8 crédits**

			Heures	Crédits
<u>Cours techniques</u>				
Écriture				
- Scénarios			60 min	3
Études des techniques audiovisuelles			30 min	3
Analyse appliquée aux arts du spectacle			30 min	3
Théorie et pratique de l'image			15	2
Stage externe			30 min	2 à 6
Stage interne			30 min	2
				min 60

Orientation Image

Enseignement supérieur artistique de type long		
ANNÉE D'ÉTUDES	Mastère 1	
	heures	crédits
<u>1. Cours généraux</u>		
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle		
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>	45	3
Total 1	45	3
<u>2. Cours artistiques</u>		
Réalisation et production du cinéma		
- <i>Image</i>	480	32
Total 2	480	32
<u>3. Cours techniques</u>		
Analyse appliquée aux arts du spectacle		
- <i>Œuvres cinématographiques</i>	30	2
- <i>Œuvres documentaires</i>	15	1
- <i>Image</i>	30	4
Production appliquée aux arts du spectacle	45	2
Théorie et pratique de l'image		
- <i>Techniques de la prise de vues</i>	15	1
Stage	240	8
Mémoire	10	7
Total 3	385	25
Total 1 + Total 2 + Total 3	910	60

Orientation Montage

Enseignement supérieur artistique de type long		
ANNÉE D'ÉTUDES	Mastère 1	
	heures	crédits
<u>1. Cours généraux</u>		
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle		
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>	45	3
Total 1	45	3
<u>2. Cours artistiques</u>		
Réalisation et production du cinéma		
- <i>Montage</i>	350	26
- <i>Son</i>	33	6
Total 2	383	32
<u>3. Cours techniques</u>		
Analyse appliquée aux arts du spectacle		
- <i>Œuvres cinématographiques</i>	60	3
- <i>Son</i>	45	3
Production appliquée aux arts du spectacle	80	4
Stage	240	8
Mémoire	10	7
Total 3	435	25
Total 1 + Total 2 + Total 3	863	60

2) Radio télévision-multimédia (RTM)

Cette option offre un approfondissement dans le domaine de la radio et de la télévision des concepts et des pratiques développés au premier cycle. Elle s'articule autour de 3 axes :

- un travail de fin d'études dans une des quatre spécialités suivantes ; réalisation, production, scénario, son
- un mémoire de fin d'études
- des stages en milieu professionnel

Grille des cours⁶

Orientation Réalisation

Enseignement supérieur artistique de type long		
ANNÉE D'ÉTUDES	Mastère 1	
	Heures	Crédits
1. Cours généraux		
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle arts du spectacle		
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>	45	3
Total 1	45	3
2. Cours artistiques		
Réalisation et production de la radiotélévision	360	32
Total 2	360	32
3. Cours techniques		
Evolution des formes artistiques		
- <i>Cinéma</i>	30	2
Analyse appliquée aux arts du spectacle		
- <i>Œuvres documentaires</i>	30	2
- <i>Œuvres dramatiques</i>	30	1
- <i>Œuvres radiophoniques</i>	60	3
- <i>Son</i>		
Application de la gestion de la production en arts du spectacle	60	2
Mémoire	180	8
Stage	120	7
Total 3	510	25
Total 1 + Total 2 + Total 3	915	60

⁶ Ces grilles sont indicatives et susceptibles d'être modifiées

Orientation Son

Enseignement supérieur artistique de type long		
ANNÉE D'ÉTUDES	Mastère 1	
	Heures	Crédits
1. Cours généraux		
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle		
arts du spectacle		
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>	45	2
Total 1	45	2
2. Cours artistiques		
Réalisation et production de la radiotélévision	360	17
Prise et traitement du son		
- <i>Créations sonores</i>	30	2
Total 2	390	19
3. Cours techniques		
Analyse appliquée aux arts du spectacle		
- <i>Son</i>	60	5
Théorie et pratique de l'image		
- <i>Techniques de la prise de vues</i>	16	2
Production appliquée aux arts du spectacle	45	2
Suivi du mémoire / Mémoire	10	15
Stage	360	15
Total 3	491	39
Total 1 + Total 2 + Total 3	926	60

B) Département Théâtre

Projet pédagogique

1. L'identité de l'école.

Nous sommes une école liée au théâtre de langue tel que la tradition occidentale le connaît depuis Eschyle, Sophocle et Euripide. Le contenu de ses cours, ses exercices, ses projets sont liés à cette caractéristique⁷.

2. L'objectif.

L'option Théâtre (mise en scène et métiers du théâtre) dispense une formation pouvant conduire à l'exercice des principaux métiers du théâtre. Une attention plus particulière est portée aux questions de mise en scène. En s'affrontant à différents aspects de la pratique théâtrale, l'étudiant acquiert une connaissance généraliste du théâtre. Un début de spécialisation peut voir le jour à travers une gestion raisonnée des stages internes ou externes et des travaux spécifiques prévus dans les deux dernières années du parcours.

3. Le point d'appui

La plupart des cours trouvent leur point d'appui dans le texte de théâtre sous ses différentes formes (répertoire classique, moderne et contemporain). Les textes sont abordés à la fois théoriquement (points de vue dramaturgique et historique) et pratiquement (exercices de lecture, de mise en voix, de mise en jeu, de mise en scène). Le texte n'est pas un prétexte, n'est pas un objet accessoire du travail scénique, n'est pas un épiphénomène, n'est pas un élément parmi d'autres. Notre enseignement en fait un point de passage obligé.

4. L'orientation pédagogique de fond.

Jouer avant de faire jouer. Jouer pour faire jouer. Appréhender la relation théâtrale par une mise en jeu de soi-même. Ressentir physiquement le terrain commun avec l'acteur. Appuyer la mise en scène du texte sur les exigences concrètes du plateau. Le corps enseignant souhaite que les étudiants de l'option Théâtre fassent aussi souvent que possible l'expérience du jeu. Il en fait un critère significatif -quoique non décisif- pour le recrutement. L'option Théâtre (mise en scène et métiers du théâtre) ne vise pourtant pas à former des acteurs. Le jeu n'est pas la finalité de l'option, il est son chemin obligé, que chacun peut parcourir selon sa compétence. L'orientation de l'INSAS est donc très différente de l'orientation des instituts universitaires généralement plus centrés sur l'histoire du théâtre et sur des approches dramaturgiques plus théoriques.

5. Les disciplines complémentaires.

L'approche de la mise en scène par le jeu se complète d'un apprentissage dans différentes disciplines du théâtre présentes dans l'activité théâtrale. La gestion du corps, de la voix, la sensibilisation à la musique, l'exercice du chant, les disciplines du son, la lumière, la scénographie,

⁷ Nous ne sommes pas une école de danse, de cirque, de théâtre-danse, de performances adossées aux arts plastiques ou à la musique. Cela ne signifie pas que nous trouvons ces formes de théâtralité sans intérêt. Cela signifie seulement que l'Insas entend occuper un créneau de formation spécifique.

la régie, les matières juridiques et économiques liées au spectacle font l'objet d'enseignements théoriques et pratiques, ainsi que d'une mise en application dans les productions théâtrales de l'école.

6. Ce qui est complémentaire peut devenir principal.

Une sélection raisonnée d'assistantats, de stages, de travaux pratiques, et un choix judicieux du sujet du mémoire et du directeur de mémoire permettent à l'étudiant qui le souhaite de constituer une discipline complémentaire en objet principal de son parcours. Pour certaines disciplines, les étudiants seront dans un premier temps confrontés à la réalité concrète du plateau. Ils recevront les enseignements théoriques complémentaires à leur expérience pratique dans un second temps, mise en scène et technique de plateau.

1) Théâtre : mise en scène et maîtrise de plateau

Grille des cours⁸

1^{er} cycle (Baccalauréat)

Enseignement supérieur artistique de type long						
ANNÉE D'ÉTUDES	1ere BA		2ème BA		3ème BA	
	Heures	Crédits	Heures	Crédits	Heures	Crédits
1. Cours généraux						
Philosophie						
- <i>Générale</i>					30	1
Total 1	0	0	0	0	30	1

2. Cours artistiques						
Prise de vues et traitement de l'image						
- <i>Photographie</i>			30	1	30	2
Réalisation et production de la radio						
- <i>Réalisation</i>			180	5	180	10
Interprétation						
- <i>Interprétation et improvisation</i>	90	7				
- <i>Orthophonie et phonétique</i>						
Interprétation et mise en scène					450	31
- <i>Interprétation et mise en scène</i>	490	29	300	20		
- <i>Scénographie, décors et costumes</i>	45	3	65	6		
- <i>Régie</i>			45	4		
- <i>Formation corporelle et gestuelle</i>			30	1		
Formation vocale						
- <i>Travail de la voix</i>	30	2				
Formation corporelle						
- <i>Travail du corps</i>	60	2				
Total 2	715	43	650	37	660	43

3. Cours techniques						
Ecriture						

⁸ Ces grilles sont indicatives et susceptibles d'être modifiées

- <i>Ecriture dramatique</i>			135	14		
Evolution des formes artistiques						
- <i>Spectacle</i>	30	1				
- <i>Cinéma</i>	30	1	30	1		
- <i>Musique appliquée aux arts du spectacle</i>	30	1				
- <i>Iconographie du réel</i>			30	1		
- <i>Littérature dramatique</i>			30	2	60	4
- <i>Lecture</i>					30	2
Analyse appliquée aux arts du spectacle						
- <i>Œuvres dramatiques</i>	60	4	30	2		
Techniques de la réalisation et de la production théâtrale	185	10	45	3	70 (min)	10
Total 3	335	17	300	23	160	16
Total 1 + Total 2 + Total 3	1050	60	950	60	850 (min)	60

2^{ème} cycle (Mastère)

Enseignement supérieur artistique de type long		
ANNÉE D'ÉTUDES	Mastère 1	
	Heures	Crédits
1. Cours généraux		
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle		
arts du spectacle		
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>	45	3
- <i>Psychologie générale</i>	30	2
Total 1	75	5
2. Cours artistiques		
Réalisation et production de la radio		
- <i>Réalisation</i>	100	10
Interprétation et mise en scène	350	20
- <i>Interprétation et mise en scène</i>		
- <i>Scénographie, décors et costumes</i>		
- <i>Régie</i>		
- <i>Formation corporelle et gestuelle</i>		
Total 2	450	30
3. Cours techniques		
Evolution des formes artistiques		
- <i>Spectacle</i>		
- <i>Cinéma</i>		
- <i>Musique appliquée aux arts du spectacle</i>		
- <i>Iconographie du réel</i>		
- <i>Littérature dramatique</i>	45	4
- <i>Lecture</i>		
Techniques de la réalisation et de la production théâtrale	60 (min)	4
Application de la gestion et de la production aux arts du spectacle	60	3
Mémoire / Suivi de mémoire	30	12
Stage	60	2
Total 3	255	25
Total 1 + Total 2 + Total 3	780 (min)	60

2) Interprétation dramatique

L'option Interprétation dramatique est le lieu de la formation des comédiens.

L'enseignement est centré sur l'apprentissage systématique du jeu. Il est assuré par l'entraînement, tout le long du cycle, aux techniques de la voix, du corps, du mouvement et de l'interprétation.

Grille des cours⁹

1^{er} cycle (Baccalauréat)

Enseignement supérieur artistique de type long

ANNÉE D'ÉTUDES	1ere BA		2ème BA		3ème BA	
	Heures	Crédits	Heures	Crédits	Heures	Crédits
1. Cours généraux						
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle						
arts du spectacle						
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>					45	3
Total 1	0	0	0	0	45	3

2. Cours artistiques						
Interprétation						
- <i>Interprétation et improvisation</i>	270	18				
- <i>Orthophonie et phonétique</i>	120	6	100	6	105	5
- <i>Formation corporelle et gestuelle</i>					90	4
- <i>Interprétation</i>			45	2		
Interprétation et mise en scène						
- <i>Interprétation et mise en scène</i>	100	8	360	24	470	37
- <i>Interprétation</i>			90	8		
Formation vocale						
- <i>Travail de la voix</i>	150	13	60	6	90	5
Formation corporelle						
- <i>Travail du corps</i>	150	8	140	10		
Réalisation et production du cinéma						
Total 2	790	53	815	56	755	51

3. Cours techniques						
Evolution des formes artistiques						
- <i>Musique appliquée aux arts du spectacle</i>	30	2				
- <i>Littérature dramatique</i>	30	3	30	2	60	3
Analyse appliquée aux arts du spectacle						
- <i>Œuvres dramatiques</i>	30	2	30	2		
Stage						
Application de la gestion et de la production aux arts du spectacle					60	3
Total 3	90	7	60	4	120	6
Total 1 + Total 2 + Total 3	880	60	875	60	920	60

⁹ Ces grilles sont indicatives et susceptibles d'être modifiées

2^{ème} cycle (Mastère)

Enseignement supérieur artistique de type long		
ANNÉE D'ÉTUDES	Master 1	
	Heures	Crédits
1. Cours généraux		
Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle		
arts du spectacle		
- <i>Droit appliqué aux arts du spectacle</i>		
Total 1	0	0

2. Cours artistiques		
Interprétation et mise en scène		
- <i>Interprétation et mise en scène</i>	600	44
Formation corporelle		
- <i>Travail du corps</i>	100	4
Réalisation et production du cinéma	90	8
Total 2	790	56

3. Cours techniques		
Evolution des formes artistiques		
- <i>Musique appliquée aux arts du spectacle</i>		
- <i>Littérature dramatique</i>	90	2
Stage	90	2
Application de la gestion et de la production aux arts du spectacle		
Total 3	180	4
Total 1 + Total 2 + Total 3	970	60

C) Interdépartement

Mastère à finalité spécialisée « Ecritures » en 60 crédits (M2 C et M2 TAC)

1. Projet pédagogique

L'écriture est un espace de liberté. Beaucoup aujourd'hui souhaitent s'y confronter, le talent potentiel est là, déjà quelques pages ont été écrites, mais l'expérience du vrai commencement reste difficile. La solitude de l'écriture n'est pas toujours facile à vivre, la guidance fait défaut, les interlocuteurs manquent, et une écriture qui ne se confronte pas à des retours avertis court le risque de s'enfermer en elle-même.

L'Insas présente un master en écriture qui bouscule ces obstacles. Ce master propose un terrain d'apprentissage à ceux ou celles qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image. Le cursus s'appuie sur deux disciplines enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Au final, chaque étudiant choisira d'écrire pour le théâtre ou pour le cinéma, mais dans un premier temps il aura eu la possibilité d'expérimenter les deux médias.

La « philosophie » générale du master est la suivante : en partant des projets de chacun, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprouver la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le master en écriture n'a pas pour objectif de dire aux auteurs de théâtre ou aux scénaristes ce qu'ils doivent écrire ou comment ils doivent écrire. L'idée d'un modèle académique qu'il faudrait suivre va totalement à l'encontre des formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures. Le « clonage » en écriture n'est pas à l'ordre du jour. Chaque écriture a quelque chose de spécifique. Le cursus proposé vise à fortifier cette spécificité. Chacun pourra y approfondir, ses thématiques, sa vision du monde et des gens, et, par des approches théoriques et pratiques, affermir ses compétences à exprimer concrètement son univers.

2. Le cursus

Au 1^{er} quadrimestre, une formation commune théâtre/cinéma. Chaque étudiant devra produire une pièce courte dialoguée et un scénario court de fiction cinématographique.

A partir de la mi-janvier, la formation sera spécialisée selon les options (théâtre, cinéma).

Objectif : présenter un projet long dans une des deux disciplines.

Les grilles de cours seront bientôt disponibles.

3. Conditions d'accès

Le nombre de places est limité à 6. Pour les candidats extérieurs à l'école, un dossier de candidature doit être rentré avant le 1er septembre (voir 5 p.32) qui contiendra :

- un texte écrit d'une longueur de 15000 signes maximum, espace compris, de forme libre (nouvelle, théâtre, scénario...)
- une lettre de motivation
- un descriptif du parcours artistique et académique justifié par des attestations.

Inscription

1. Examens d'admission

Les épreuves d'admissions se déroulent durant les trois premières semaines de septembre. Pour plus de détail, veuillez vous référer au document « Conditions d'inscription » qui sera disponible en avril 2009 sur notre site internet : www.insas.be.

2. Conditions d'admission

Pour être admis à l'INSAS en qualité d'étudiant régulier, le candidat doit satisfaire à une double exigence :

a) Etre détenteur des titres requis

- 1) le document faisant état d'un des titres ci-dessous donnant accès à la première année de l'enseignement supérieur :
 - i.) à la sortie immédiate de l'enseignement secondaire, une copie de la formule provisoire du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Cette attestation doit notamment stipuler la date d'obtention du CESS et, en Communauté française, porter la mention que celui-ci est soumis à la Commission d'Homologation. Elle doit être datée et signée par le chef d'établissement et revêtue du sceau de l'établissement d'enseignement secondaire ;
 - ii.) une copie du CESS, homologué s'il échet, ou le cas échéant du diplôme homologué d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) ;
 - iii.) l'original, ou une copie, de l'avis officiel de l'octroi de l'équivalence d'un titre étranger au DAES, ou au CESS selon le cas, ou, dans les conditions précisées par la circulaire n° 1855 du 3 mai 2007 intitulée « Équivalence de titres d'études primaires et secondaires étrangers », d'une décision provisoire d'octroi d'une telle équivalence ;
 - iv.) une copie soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française sanctionnant un grade académique, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure, soit d'un diplôme étranger reconnu équivalent ;
 - v.) une copie d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale, ou d'un titre étranger reconnu équivalent ;
 - vi.) l'attestation de succès, ou sa copie, à l'un des examens d'admission organisés par les institutions universitaires ;
 - vii.) une copie d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux points précédents, à l'exception du iii), délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'École royale militaire ; la similarité des titres est appréciée par l'autorité qui, en dernier ressort, décide de l'inscription ;
 - viii.) une copie du DAES conféré par le jury de la Communauté française.
- 2) le document attestant de la réussite de l'épreuve d'admission

L'équivalence est accordée automatiquement pour les diplômes suivants :

- un baccalauréat délivré par l'Ecole européenne ;
- un baccalauréat délivré par l'Office international du Baccalauréat ;
- un baccalauréat délivré par l'école internationale du SHAPE ;
- un diplôme délivré par une école à programme belge à l'étranger.

Pour les autres diplômes, veuillez vous reporter au point 2 "Equivalence des diplômes".

b) Réussir les épreuves d'admission.

Equivalence des diplômes

a) Constitution du dossier pour une demande d'équivalence

Les candidats qui ne sont pas titulaires d'un titre repris au point 2. a) auront à fournir la preuve de l'équivalence de leur diplôme.

Pour tous renseignements concernant la constitution du dossier, veuillez vous référer aux indications que vous trouverez auprès de l'administration :

www.equivalence.cfwb.be

L'équivalence des titres présentés doit impérativement être sollicitée auprès du Service des Equivalences:

a) soit avant le 15 juillet 2009,

b) soit entre la proclamation des résultats des examens d'entrée et le 5^e jour ouvrable suivant cette proclamation.

Les demandes introduites entre le 15 juillet 2009 et la date de proclamation des résultats ne sont donc pas valables.

Les personnes qui n'auront pas déposé leur demande strictement dans les délais requis ne pourront pas être inscrits comme étudiant. Le service des équivalences n'accorde aucune dérogation en la matière.

Quand le dossier est constitué, vous pouvez le transmettre :

▪ **soit par dépôt direct :**

Uniquement sur rendez-vous pris au +32 (0)2 690 86 86 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00).

adresse visites :

Service des Equivalences
Rue Courtois, 4
1080 Bruxelles

▪ **soit par courrier recommandé**

Toutes les pièces constituant le dossier doivent être envoyées au Ministère de la Communauté française, sous pli recommandé, à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service des Equivalences
Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Téléphone : +32 (0)2 690 86 86

b) Authentification des documents fournis en vue d'une demande d'équivalence

Tous les documents d'un dossier de demande d'équivalence doivent être produits sous la forme de copies certifiées conformes à l'original, recto-verso, par une autorité belge habilitée à cet effet. Les autorités habilitées à cet effet sont :

- l'ambassade ou le consulat de Belgique territorialement compétent
- les administrations communales si le requérant réside en Belgique

Dispositions particulières appliquées aux titulaires de titre français, italien ou luxembourgeois de fin d'études secondaires :

Les titulaires d'un titre français, italien ou luxembourgeois de fin d'études secondaires et résidant respectivement en France, Italie ou au Grand-Duché de Luxembourg sont autorisés à produire des copies certifiées conformes par les autorités municipales de leur lieu de résidence.

c) Traduction des documents fournis en vue d'une demande d'équivalence

Sauf pour les documents rédigés en langue allemande, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise ou portugaise, tous les documents constitutifs d'un dossier d'équivalence seront accompagnés de leur traduction officielle en langue française établie soit par un traducteur juré près un tribunal belge, soit par les services de l'ambassade ou du consulat représentant la Belgique dans le pays concerné.

Les traductions doivent être fournies sous la forme d'originaux. Le cachet du traducteur sera apposé en partie sur la traduction et en partie sur le document qui a été présenté aux fins de traduction. Ces deux documents ne pourront donc être présentés dissociés l'un de l'autre. La signature du traducteur sera apposée sur les deux documents.

4. Modalités d'inscription aux épreuves d'admission

Les candidats devront :

a) Compléter le formulaire d'inscription.

b) Fournir une copie, du diplôme requis [voir points 2. a) et 3].

c) Fournir une photocopie d'une pièce d'identité.

- * Pour les candidats belges et luxembourgeois : photocopie de la carte d'identité non périmée.
- * Pour les candidats, ressortissants de l'Union européenne, résidant en Belgique : photocopie du permis de séjour non périmé.
- * Pour les candidats, non ressortissants de l'Union européenne, résidant en Belgique : photocopie de la carte d'identité étrangère non-périmée.
- * Pour les autres candidats : photocopie de la carte d'identité.

d) Fournir un extrait d'acte de naissance original.

e) Traduction des documents

Sauf pour les documents rédigés en langue allemande, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise ou portugaise, tous les documents constitutifs d'un dossier d'équivalence seront accompagnés de leur traduction officielle en langue française établie soit par un traducteur juré près un tribunal belge, soit par les services de l'ambassade ou du consulat représentant la Belgique dans le pays concerné.

Les traductions doivent être fournies sous la forme d'originaux. Le cachet du traducteur sera apposé en partie sur la traduction et en partie sur le document qui a été présenté aux fins de traduction. Ces deux documents ne pourront donc être présentés dissociés l'un de l'autre. La signature du traducteur sera apposée sur les deux documents.

f) Fournir deux photos d'identité, avec indication du nom et prénom, au verso.

g) Déclaration sur l'honneur

« La preuve que l'étudiant satisfait aux conditions d'accès aux études et ne se trouve pas dans un des cas de refus visés à l'article 38, § 2, lui incombe. Elle peut être apportée par tout document probant ou, à défaut de document, par une déclaration sur l'honneur signée par l'étudiant.

En cas de fraude à l'inscription, l'étudiant perd immédiatement sa qualité d'étudiant régulièrement inscrit, ainsi que tous les droits liés à cette qualité et les effets de droit liés à la réussite d'épreuves durant l'année académique concernée. Les droits d'inscription versés à l'établissement sont définitivement acquis à celui-ci. Il ne peut être admis dans aucun établissement d'enseignement supérieur, à quelque titre que ce soit, durant les trois années académiques suivantes. »

Vous devez fournir, pour les 5 dernières années avant l'inscription, tous les documents probants, tels qu'attestations d'études antérieures en Belgique ou à l'étranger, de travail délivrées par l'employeur ou certifiées par un organisme officiel, ou tout autre document attestant des activités durant les périodes concernées (voyage, activité ou raisons personnelles,...). Il peut également

justifier le fait qu'il n'a pas accompli d'études supérieures en apportant des documents officiels attestant qu'il n'a pas reçu d'allocations familiales.

h) Fournir la preuve du règlement des frais de gestion de dossier.

Les frais de gestion de dossier s'élèvent à 100 € pour l'année académique 2009-2010 et sont à verser, **tous frais à votre charge**, sur le compte suivant :

Bénéficiaire : INSAS
Paiement en Belgique : compte 068-2143794-24
Banque DEXIA
Rue de la Paix, 9
1050 Bruxelles
Paiements internationaux :
IBAN : BE81-0682-1437-9424
BIC : GKCCBEBB

Le paiement est uniquement valable pour la prochaine session de septembre 2009 ; il ne sera en aucun cas remboursé.

IMPORTANT

N'oubliez pas d'indiquer sur la photocopie de la preuve de paiement *le nom du candidat* pour lequel le paiement a été effectué.

Une seule forme de paiement nous permet d'identifier avec précision votre versement : *le virement bancaire*. Veuillez n'utiliser que cette forme de paiement.

Le paiement par chèque, mandat postal n'est donc pas accepté.

Veuillez spécifier à votre banque que *tous les frais bancaires sont à votre charge*. Cela signifie que vous devez veiller à ce que le montant reçu par l'INSAS soit très exactement de 100,00 €.

5. Demande d'inscription en BA2 et supérieur d'un étudiant provenant d'un autre établissement d'enseignement supérieur.

Cette requête doit être faite avant le 1^{er} septembre auprès du secrétariat étudiant de l'école (Mme Claire Helson). Elle devra être accompagnée d'un dossier composé d'une lettre de motivation, de la présentation du cursus accompli, des acquis et/ou travaux artistiques antérieurs. La candidature sera examinée par un jury artistique constitué d'enseignants de l'option choisie durant les épreuves d'aptitudes. D'éventuelles participations à des épreuves seront demandées. Cela signifie d'être disponible durant la durée de ces épreuves à savoir les trois premières semaines de septembre.

6. Droits d'inscription aux études (sous réserve de modification)

Type long (4 ou 5 années d'études)

* 1 ^e et 2 ^e année BA:	339,78 €
* 3 ^e BA, 1 ^e et 2 ^e MA:	441,17 €

Type court (3 années d'études)

* 1 ^e année :	169,89€
* 2 ^e année :	169,89 €
* 3 ^e année :	220,58 €

Droit d'inscription spécifique (sous réserve de modification)

Un droit d'inscription spécifique est exigé pour les élèves et les étudiants qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire et qui ne sont pas ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et dont les parents ou le tuteur légal non belges ne résident pas en Belgique.

L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 25 septembre 1991 fixe le droit d'inscription spécifique pour l'étudiant étranger à 992,00 €, dans l'enseignement supérieur de type court, à 1.487,00 € au premier cycle de l'enseignement de type long et à 1.984,00 € au second cycle.

Le montant du droit d'inscription spécifique est exigible au moment de l'inscription.

Le montant du droit d'inscription spécifique devra être acquitté pour le 30 septembre au plus tard.

Exemptions

Les différentes catégories d'exemption du paiement du droit d'inscription spécifique sont reprises à l'article 59 § 2 de la loi du 21 juin 1985 et à l'article 1^{er} de l'arrêté de l'Exécutif de la communauté française du 25 septembre 1995.

Il s'agit :

1. des étudiants de nationalités étrangères admis à séjourner plus de trois mois ou autorisés à s'établir en Belgique en application des articles 10 et 15 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers ;
2. des étudiants mariés dont le conjoint résidant en Belgique, y exerce ses activités professionnelles ou y bénéficie de revenus de remplacement ;
3. des étudiants cohabitants légaux au sens du Titre V bis du livre III du Code civil dont le cohabitant légal réside en Belgique, y exerce ses activités professionnelles ou y bénéficie de revenus de remplacement ;
4. des étudiants de l'enseignement supérieur qui résident en Belgique et ont introduit une demande de régularisation dans le cadre de la loi du 22 décembre 1999 relative à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume ainsi que ceux dont le père ou la mère ou le tuteur légal se trouvent dans la même situation ;
5. des étudiants qui résident en Belgique et y ont obtenu les avantages liés au statut de réfugié ou de candidat – réfugié, ainsi que ceux dont le père ou la mère ou le tuteur légal se trouve dans la même situation et ce en application de la Convention internationale relative au statut des Réfugiés et les Annexes, signés à Genève le 21 juillet 1951 et approuvées par la loi du 29 juin 1953 ;
6. des étudiants pris en charge et entretenus par les Centres publics d'action sociale ;
7. des étudiants qui résident en Belgique, y exercent effectivement une activité professionnelle ou bénéficient de revenus de remplacement ;
8. des étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire qui ont obtenu une bourse d'études du Ministre qui a l'Administration générale de la coopération au développement dans ses attributions à condition que celle-ci paie le droit d'inscription spécifique;
9. des étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire qui ont obtenu une bourse d'études dans le cadre et dans les limites d'un accord culturel conclu avant le 1^{er} janvier 1989 par l'autorité compétente de la Communauté française, de la Communauté flamande ou de la Communauté germanophone ou d'un accord culturel conclu à partir du 1^{er} janvier 1989 par l'autorité compétente de la Communauté française ;
10. les étudiants qui sont placés par le juge de la jeunesse dans un établissement de la Communauté française, dans une institution privée ou dans une famille d'accueil ;
11. les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et dont le père ou la mère fait partie du personnel des institutions européennes, d'une ambassade ou d'un consulat, de l'Otan... (circulaire MIN/ABF/EW du 15 décembre 1992)

Il est à noter que l'autorisation de séjourner sur le territoire dans le but de poursuivre des études ne constitue pas un cas d'exemption au droit d'inscription spécifique.

Le candidat réfugié politique qui introduit un recours au Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides ou à la Commission permanente de Recours des Réfugiés suite à un refus d'obtention du statut est exempté du droit d'inscription spécifique. Par contre, si le recours est introduit auprès du Conseil d'Etat, le paiement est requis.

Le droit d'inscription spécifique payé n'est pas remboursé en cas d'abandon des études ou de départ de l'étudiant en cours d'année académique, excepté dans le cas où ce départ ou cet abandon fait suite à une décision administrative (par exemple, un refus d'équivalence) ou si l'abandon est antérieur au 1^{er} décembre.

Si vous êtes bénéficiaire d'une allocation d'études belge ou d'une bourse AGCD (Agence générale de la coopération au développement) le droit d'inscription est réduit à 33,27 € pour le type court et à 49,24 € pour le type long.

7. Bourses d'études

Candidat belge

Le formulaire d'inscription peut être demandé à l'adresse suivante :

Service des Prêts et Allocations d'Etudes du Ministère de la Communauté française
Bureau régional du Brabant et de Bruxelles
Espace 27 Septembre – Entrée Place Saintelette
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau O.E.001
1080 Bruxelles
Tél. : + 32 (0)2 413 39 01 – + 32 (0)2 413 39 03 - + 32 (0)2 413 39 02

Candidat étranger

Le candidat étranger doit s'adresser à son Ministère de l'Education nationale, Service "Affaires culturelles", ou à son Ministère des Affaires Etrangères, qui soumet ensuite la demande aux autorités belges.

8. Horaire

Les cours se donnent à temps plein, tous les jours, dimanche excepté, entre 8h00 et 18h00.
L'école est cependant ouverte jusqu'à 20h45.

Un travail extra-scolaire n'est pas totalement exclu, mais compte tenu de la charge importante du programme, il s'avère presque toujours extrêmement difficile de mener de front deux activités.

9. Examens

Deux sessions d'examens sont organisées : la première session au début du mois de juin, la deuxième au début du mois de septembre.

10. Logement - repas

L'institut ne dispose pas d'internat, ni de restaurant.